

Monsieur le préfet, Madame la Directrice Académique, *Heureux de faire votre connaissance*
Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

La FCPE promeut l'Ecole Publique comme vecteur de l'insertion et la promotion sociale conforme aux valeurs républicaines.

L'Ecole est attaquée de toutes parts, c'est donc naturellement que nous nous sommes retrouvés aux côtés des enseignants pour les soutenir après le drame horrible qui nous a tous affectés avec l'assassinat du professeur Dominique BERNARD.

Mais c'est au quotidien, en tant que membre de la communauté éducative, que nous souhaitons être associé aux projets des établissements et académiques afin de contribuer à la réussite de tous les élèves.

Tout d'abord par la mise en œuvre d'une école pleinement inclusive. Or la circulaire du 24/08/23 émanant de la DSDEN nous semble en contradiction avec la loi de 2005 et la circulaire MENE2104832C. Nous sommes d'autant plus inquiets qu'avec déjà un manque d'application systématique des PAP, PPS et PPRE elle semble préfigurer la mise en place des PAS qui donne à l'Education Nationale l'allocation des moyens matériels et humains, AESH, indispensable aux EBEP Elèves à Besoins Educatifs Particuliers.

Par ailleurs, malgré l'annonce présidentielle, nous déplorons encore des absences de professeurs dès la rentrée qui entraînent des retards dans l'acquisition des apprentissages. Dans le second degré les classes sont extrêmement chargées à tel point que cette année nous constatons une recrudescence d'élèves sans affectation lors de la rentrée. Cette situation est inacceptable humainement surtout lorsque qu'elle perdure pendant des semaines et nous n'avons pas l'assurance que tous les élèves concernés soient à ce jour affectés. Nous parlons principalement d'élèves qui ont fait leur inscription de changement d'académie dès le mois de juin et des 10% annuel de redoublants de terminales qui devraient retrouver une place dans leur lycée d'origine.

D'autre part, la représentation des parents d'élèves est de plus en plus difficile pour les membres de notre fédération : toujours des difficultés de distribution de nos bulletins d'information et adhésion, toujours des réticences à nous communiquer les coordonnées des parents qui l'ont pourtant expressément exprimés, encore des dérives dans la constitution des listes pour les élections dans le 1er degré, des horaires de conseils d'écoles et de conseils de classes incompatibles avec la vie professionnelles des parents d'élèves par exemple en lycée 60 conseils de classes de 8h à 18h en 1 semaine.

Désormais avec la réforme du lycée, chaque conseil de classe revêt un caractère important voire décisif dans la carrière, la VIE de chaque élève. Pourtant, il n'est possible de réunir que quelques rares professeurs et encore moins de parents d'élèves. Comment garantir l'équité dans de telles conditions ?

Nous ne comprenons pas l'intérêt de regrouper les examens de spécialités en juin avec les examens finaux du BAC alors que les affectations dans l'enseignement supérieur seront connues via ParcoursSup début juin sur la base exclusive du contrôle continu si l'on excepte les 10% du français.

Enfin, nous saluons l'initiative de monsieur le ministre de lancer un grand plan de lutte contre le harcèlement scolaire.

On ne doit pas aller à l'école pour mourir mais pour apprendre et vivre en société.
Quel est la place effective des parents dans les programmes de prévention ?

Mr le préfet et Mme la DASEN, nous vous demandons de :

1. demander les moyens humains nécessaire au bon fonctionnement des établissements à savoir les enseignants qualifiés, des AED, des AESH, des RASED, des psychologues, infirmières et médecins, des assistantes sociales et personnels de direction et gestion.
2. connaître le bilan des évaluations harcèlement et les mesures de prévention adoptées
3. après chaque période de vacances, faire rappeler à tous les élèves les objectifs de leur formation dans un cadre de vie collectif respectueux et bienveillant.
4. intégrer La participation des représentants de parents d'élèves lors des décisions d'exclusion d'élèves dans le 1er degré
5. obtenir directement de la DSDEN le fichier des parents d'élèves pour l'ensemble de l'Hérault
6. généraliser les espaces parents numériques dans les ENT.
7. faire respecter les directives et l'obligation de neutralité pour l'organisation des élections